



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**N°AO/Z00/DBA/054/2018**

**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION  
DU SIEGE DE LA BCEAO**

**OCTOBRE 2018**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

### **2. Objet**

La Banque Centrale souhaite confier à un prestataire, l'entretien et la maintenance des installations de climatisation de son Siège à Dakar.

### **3. Allotissement**

Les prestations sont réparties en trois (3) lots indivisibles, comme suit :

- lot n° 1 : maintenance et entretien des installations de climatisation de la Tour, de la Salle de Conférence, de l'Infirmierie, du Poste de Contrôle de l'entrée principale, du poste de garde de l'entrée des fourgons et du local de réception des courriers du Siège ;
- lot n° 2 : maintenance et entretien des installations de climatisation des Bâtiments R+12 et R+2, des postes de garde des entrées Shell, des pompiers et de la rue LEBON ;
- lot n° 3 : maintenance et entretien des installations de climatisation de l'immeuble du COFEB.

### **4. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **5. Visite des lieux**

Une visite des lieux aura lieu le **mercredi 14 novembre 2018 à partir de 10 h 00 mn**. Tout soumissionnaire potentiel qui souhaite participer à cette visite devra envoyer un courrier électronique aux adresses ci-après : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int) et [courrier.zdpat@bceao.int](mailto:courrier.zdpat@bceao.int) **au plus tard le lundi 12 novembre 2018 à 13 heures**. Le courriel doit préciser les nom et prénom du candidat ou de son représentant devant prendre part à ladite visite. L'accès aux locaux de la Banque est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

### **6. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **7. Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

---

## 8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## 9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

## 10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

## 11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour l'entretien et la maintenance des installations de climatisation du Siège de la BCEAO** ».

### A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur  
du Budget et des Approvisionnements  
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire;
- une offre technique ;
- une offre financière.

**NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.**

### 11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1.

### 11.2. Présentation de la société du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences) ;
- les références financières de la société (capital et chiffre d'affaires des trois (3) dernières années) ;

---

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires en dehors de la zone UMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

### **11.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des prestations ;
- la liste du matériel proposé pour la bonne exécution des prestations ;
- l'effectif et les curriculum vitae du personnel qui interviendra dans le cadre du contrat ainsi que l'organisation envisagée des activités.

### **11.4. Offre financière**

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes. Ils devront être fermes et non révisables.

Les prix devront porter sur les honoraires annuels du prestataire pour chaque lot comme indiqué dans le tableau joint à l'annexe 2.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra préciser les modalités de règlement des prestations selon le modèle joint à l'annexe 3.

Les honoraires ci-dessus comprennent, outre la rémunération des prestations contractuelles fournies par le Prestataire, tous les frais, dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux qui lui sont confiés, notamment :

- la fourniture de l'outillage et des produits d'entretien nécessaires à la parfaite exécution du contrat ;
- les fournitures diverses (teflon, colle PVC, filasse, silicone, joints de raccordement, graisse, etc.).

### **12. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5<sup>e</sup> étage de la Tour au plus tard le **vendredi 23 novembre 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

### **13. Ouverture de plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise

---

---

peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter, de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

#### **14. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'évaluation. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

#### **15. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tient compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle peut se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

#### **16. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **17. Litiges et contestations**

**17.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

**17.2** L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**17.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

#### **18. Informations complémentaires**

**18.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int) .

**18.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet.

---

---

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION DU SIEGE AINSI QUE DES REGLES ET MODALITES D'EXECUTION ET DE CONTROLE DES PRESTATIONS**

La présente a pour objet de préciser :

- la description du parc à entretenir par le Prestataire ;
- la nature et la périodicité des prestations à fournir (données à titre indicatif et doivent être complétées par le Prestataire sur la base de son expérience et de son expertise)
- les horaires des prestations ;
- les obligations de résultats ;
- la liste de matériel minimum nécessaire à l'exécution des prestations ;
- la décomposition des honoraires annuelles du Prestataire ;
- les échéanciers du règlement du coût des prestations.

**I - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION A ENTREtenir**

**I. 1. AU NIVEAU DE LA TOUR, DE LA SALLE DE CONFERENCE, DE L'INFIRMERIE, DU POSTE DE CONTRÔLE DE L'ENTREE PRINCIPALE, DU POSTE DE GARDE DE L'ENTREE DES FOURGONS ET DU LOCAL DE RECEPTION DES COURRIERS DU SIEGE (LOT 1)**

**I. 1. 1. AU NIVEAU DE L'IMMEUBLE TOUR**

Le prestataire doit procéder à l'entretien et au maintien en bon état de fonctionnement de tous les appareils de climatisation, notamment ceux cités ci-après :

- 2 groupes frigorifiques à condenseurs à air ;
    - Marque : DAIKIN
    - Modèle : EWADC
    - Type : SS01
    - Puissance : 1200 KW
  - 2 centrales autonomes de climatisation (CTA) pour la climatisation du 19<sup>ème</sup> étage ;
    - Marque : CIAT
    - Type : SPACE RPF 0200HEE R410A MS11
    - Puissance : 53,4 KW
    - Débit de soufflage et de reprise : 8000 m<sup>3</sup>/h
  - 2 centrales autonomes de climatisation (CTA) pour la salle des banquets du 19<sup>ème</sup> étage ;
    - Centrale 1 : marque CIAT
    - Type : UATYPC10AY1
    - Puissance : 101 KW
    - Débit de soufflage et de reprise : 18720 m<sup>3</sup>/h
  - Central 2 : marque CIAT
    - Type : UATYQ600CY1
    - Puissance : 66 KW
    - Débit de soufflage et de reprise : 12400 m<sup>3</sup>/h
-

- 
- 17 caissons de traitement d'air d'étage du 1<sup>er</sup> au 17<sup>ème</sup> étages ;
    - Marque : WESPER
    - Type : Wah 32
    - Puissance : 17 x 0,55 KW
  - 1 caisson de traitement d'air au 18<sup>ème</sup> étage ;
    - Marque WESPER
    - Type : WTA 30
    - Puissance : 0,5 KW
  - 4 pompes primaires ;
    - Marque SALMSON
    - Type : dil412-32/22 KW
  - 2 pompes jumelées pour caissons d'étages ;
    - Marque : SALMSON
    - Type JRC 415/300 – 22 KW
  - 2 pompes jumelées pour ventilo-convecteurs de marque SALMSON ;
  - 2 pompes jumelées pour caissons salle de conférence ;
    - Marque C.F.I
    - Type LJ 150-300-18,5 KW
  - 1 caisson maçonné de traitement d'air HP ;
  - 3 caissons de traitement d'air des zones ex-imprimerie, caveau et archives mortes au sous-sol de la Tour et leurs coffrets électriques ;
  - 598 ventilo-convecteurs desservant les bureaux de la Tour ;
  - 1 ensemble de tuyauteries en acier noir constituant le réseau d'eau des aéroréfrigérants ainsi que les vannes placées sur celui-ci (électriques ou manuelles) ;
  - 1 ensemble de tuyauteries calorifugées constituant le réseau d'eau glacée ainsi que les vannes placées sur celui-ci (électriques ou manuelles) ;
  - l'ensemble des éléments de mesure et de lecture des paramètres (thermomètres, manomètres, etc...) ;
  - l'ensemble du réseau de gaine de soufflage d'air neuf ainsi que les clapets coupe-feu placés sur celui-ci ;
  - 18 clapets coupe-feu à l'aspiration de l'air neuf des caissons d'étages ;
  - l'ensemble du réseau de gaine de soufflage et reprise de la salle de conférence ainsi que les clapets coupe-feu et dispositifs de détection d'incendie placés sur celui-ci ;
  - l'ensemble des grilles de soufflage et de reprise placées dans les bureaux de la Tour et de la salle de conférence (soufflage et reprise air neuf et extraction Tour, soufflage et reprise ventilo-convecteurs) ;
  - 1 armoire électrique d'alimentation et de commande des pompes et moteurs des ventilateurs des aéroréfrigérants située dans le local pompes de la cour anglaise ;
  - 1 armoire électrique principale située dans la salle des machines ;
  - 17 coffrets d'alimentation électrique des CTA d'étages du 1<sup>er</sup> au 17<sup>ème</sup> étages ;
  - 17 coffrets de régulation des CTA d'étages du 1<sup>er</sup> au 17<sup>ème</sup> étages ;
-

- 
- 1 coffret d'alimentation électrique et un système de régulation (alimentation, sonde régulateur et une vanne électrique 3 voies) pour le caisson d'air neuf du 18<sup>ème</sup> étage ;
  - 3 armoires de climatisation à condensation à air desservant le local abritant les archives centrales ;
  - 1 armoire à flux inversé condensateur à air de marque TRANE 10cv ;
  - 1 coffret électrique d'alimentation et de commande de l'armoire à flux inversé ;
  - 1 armoire électrique principale pour l'alimentation générale et la protection de l'armoire à flux inversé ;
  - 4 extracteurs de bureaux ;
  - 1 extracteur de cuisine au 18<sup>ème</sup> étage ;
  - 1 extracteur au local onduleur du sous-sol ;
  - 1 extracteur au couloir côté monte-charge RDC ;
  - 1 extracteur au local imprimerie ;
  - 1 extracteur local PAO ;
  - 1 caisson d'extraction des fumées du parking sous-sol ;
  - 1 caisson d'extraction de l'air vicié de la grande salle de l'imprimerie ;
  - 2 extracteurs à la reprographie ;
  - 1 extracteur de fréon de la salle de machine de la climatisation centrale ;
  - 2 extracteurs pour le local TGBT.
  - 57 climatiseurs type « split system » ;
  - 54 unités intérieures pour split VRV ;
  - 14 unités extérieures pour split VRV ;
  - 2 monoblocs ;
  - 1 climatiseur individuel.

#### **I. 1. 2. AU NIVEAU DE LA SALLE DE CONFERENCE**

- Deux (2) pompes jumelées pour caissons salle de conférence ;
  - Marque C.F.I
  - Type LJ 150-300-4 KW
- Deux (2) caissons maçonnés de traitement d'air HP ;
- Un ensemble du réseau de gaine de soufflage et de reprise ainsi que les clapets coupe-feu placés sur celui-ci.

#### **I. 1. 3. AU NIVEAU DE L'INFIRMERIE**

Elle est équipée de :

- dix (10) splits muraux de 2 cv chacun de marque WEST POINT ;
  - un (1) split plafonnier gainable de 5 cv de marque CIAT.
-

---

**I. 1. 4. AU NIVEAU DU POSTE DE CONTRÔLE DE L'ENTREE PRINCIPALE DU SIEGE**

- Cinq (5) splits muraux de type allège.

**I. 1. 5. AU NIVEAU DU POSTE DE GARDE DE L'ENTREE DES FOURGONS DU SIEGE**

- Un (1) split.

**I. 1. 6. AU NIVEAU DU LOCAL DE RECEPTION DU COURRIER DU SIEGE**

- Un (1) split.

**I. 2. AU NIVEAU DES BÂTIMENTS R+12 ET R+2 , DU POSTE DES GARDES DES ENTREES SHELL, DES POMPIERS ET DE LA RUE LEBON (LOT 2)****I. 2. 1. AU NIVEAU DU BÂTIMENT R+12**

Le prestataire doit entretenir tous les appareils de climatisation de ce bâtiment, notamment :

- cinq (5) groupes de production d'eau glacée EUWA 120 – DAIKIN ;
- six (6) pompes primaires d'eau glacée type N 080 – 250 SALMSON ;
- deux (2) pompes secondaires d'eau glacée type N 0150 – 315 SALMSON ;
- un (1) surpresseur de compensation de l'eau du réseau d'eau glacée de type V205 – SALMSON ;
- trois (3) centrales de traitement d'air type GI – CIAT ;
- deux cent cinquante trois (253) ventilo-convecteurs type MAJOR – CIAT ;
- trois (3) ventilateurs type AXALU 2 – France air ;
- un (1) extracteur type SIMOUN 2 - France air ;
- un (1) extracteur type HELIPAC – France air ;
- cinq (5) extracteurs type MV 10 – France air ;
- quatre (4) armoires à flux inversé SURVEILLAIR ;
- quinze (15) splits system ;
- soixante douze (72) coffrets électriques ;
- des gaines de soufflage et de reprise d'air ;
- des grilles de soufflage et de reprise d'air ;
- 3 groupes d'unités extérieures de split system de type VRV ;
- 24 unités intérieures de split system de type VRV.

**I. 2. 2. AU NIVEAU DU BÂTIMENT R+2**

Le prestataire doit entretenir tous les appareils de climatisation de ce bâtiment, notamment :

- sept (7) centrales de type VRV de 10 ch chacun ;
  - deux (2) splits ;
  - sept (7) ventilateurs CANAL AIR ;
  - deux (2) extracteurs ;
  - un (1) extracteur CANAL AIR ;
  - de gaines de soufflage et de reprise d'air ;
  - de grilles de soufflage et de reprise d'air ;
  - quatre (4) splits system individuels.
-

---

**I. 2. 3. AU NIVEAU DU POSTE DE GARDE DE L'ENTREE DES POMPIERS**

- Deux (2) splits.

**I. 2. 4. AU NIVEAU DU POSTE DE GARDE DE L'ENTREE SHELL**

- deux (2) splits.

**I. 2. 5. AU NIVEAU DU POSTE DE GARDE DE L'ENTREE DE LA RUE LEBON**

- un (1) split.

**I. 3. AU NIVEAU DE L'IMMEUBLE COFEB (LOT 3)**

Le prestataire doit entretenir tous les appareils de climatisation de cet immeuble, notamment :

- 3 groupes frigorifiques à condenseurs à air ;
  - Marque : DAIKIN
  - Modèle : EWADC
  - Type : SS016
  - Puissance : 370 KW
- 4 pompes primaires de marque SALMSON de 3 KW chacune ;
- 2 pompes secondaires de marque SALMSON de 4 KW chacune ;
- 1 système d'expansion muni de deux ballons verticaux ;
- 1 caisson de soufflage d'air neuf des bureaux ;
- 1 caisson de climatisation de l'amphi A ;
- 2 caissons de climatisation des amphis B et C ;
- 1 caisson de climatisation « restaurant et salle de jeux » ;
- 1 ensemble de ventilos - convecteurs (environ 200) ;
- 1 ventilateur d'extracteur « local transfo » ;
- 1 ensemble d'armoires et de coffrets électriques .
- 17 climatiseurs type « split system » ;
- 8 unités intérieures pour split VRV ;
- 3 unités extérieures pour split VRV ;
- 3 armoires verticales de climatisation et leurs unités de condensation.

**II – NATURE ET PERIODICITE DES PRESTATIONS A FOURNIR**

Les prestations attendues du prestataire sont quotidiennes, mensuelles, trimestrielles et annuelles.

**Prestations annuelles**

Elles concernent :

- le démontage, le grattage et l'application de peinture antirouille et peinture à huile de finition (peinture fournie par l'entreprise) des capots de protection des monoblocs ;
  - la vérification de l'étanchéité des circuits frigorifiques et de leur charge ;
  - la vérification et la réparation si nécessaire des siphons d'évacuation des condensats ;
  - l'analyse minéralogique de l'eau des circuits fermés ;
  - l'analyse minéralogique de l'eau des condenseurs ;
  - l'analyse de l'huile des groupes frigorifiques en présence d'un représentant de la Banque ;
-

---

La copie originale des résultats de chaque analyse sera remise à la Banque Centrale.

### **Prestations trimestrielles**

Elles concernent :

- le remplacement des filtres à air sur les centrales si nécessaire ;
- le nettoyage et le réglage éventuel des grilles et diffuseurs ;
- la vérification et le réglage de la tension des courroies ;
- la vérification des parties tournantes ;
- le dépoussiérage des armoires et coffrets électriques ;
- le resserrage des bornes et contacts électriques.

### **Prestations mensuelles**

Elles concernent :

- la vérification des paramètres de fonctionnement ;
- le nettoyage des batteries froides ;
- le nettoyage des unités de condensation ;
- le contrôle des moteurs et le graissage ou lubrification des pièces tournantes ;
- le contrôle de l'écoulement des condensats et le nettoyage des bacs ;
- le contrôle de la tension d'alimentation ;
- le nettoyage des panneaux de protection des appareils ;
- le nettoyage des filtres à air ;
- le relevé des paramètres de fonctionnement ;
- la pulvérisation sur les ailettes des batteries de condenseurs d'un produit pour assurer leur protection contre l'embrun marin.

### **Prestations quotidiennes**

Elles concernent la conduite des installations et consistent :

- au démarrage des groupes froids ;
- à la surveillance du fonctionnement des installations ;
- à l'arrêt des groupes froids ;
- à la réparation des pannes éventuelles ;
- au réglage des paramètres de fonctionnement si nécessaire ;
- au remplacement de tous les thermomètres et manomètres défectueux installés sur les réseaux d'eau.

### **NB :**

- La fourniture des thermomètres et manomètres de remplacement est à la charge de la BCEAO ;
  - La nature et la périodicité ci-dessus indiquées des prestations sont données à titre indicatif. Les soumissionnaires doivent donc les compléter sur la base de leurs expériences et expertises.
-

**IMPORTANT :**

- Toute anomalie doit être signalée oralement aux responsables de la maintenance et de l'entretien de la BCEAO au plus tard dans l'heure suivante et renseignée dans l'application GMAO ;
- Tous les devis de réparation doivent être transmis au responsable de la maintenance et de l'entretien de la BCEAO dans un délai maximum de 15 jours ;
- en cas de panne due à un défaut de maintenance, les réparations sont à la charge du Prestataire.

**III - LES HORAIRES D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

Les équipes du prestataire sont organisées de façon à intervenir tous les jours ouvrés de la semaine comme suit :

- du lundi au jeudi, de 6H 30 mn à 17H 30 mn ;
- le vendredi, de 6H 30 mn à 18H 30 mn ;
- à tout moment sur appel en cas de besoin.

**IV - OBLIGATIONS DE RESULTATS**

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le prestataire est tenu d'obtenir au moins le résultat suivant :

- température ambiante dans les bureaux :  $24^{\circ}\text{C} \pm 1^{\circ}\text{C}$ , humidité relative :  $60\% \pm 10\%$  ;
- température ambiante dans les locaux informatique et VSAT :  $21^{\circ}\text{C} \pm 1^{\circ}\text{C}$ , humidité relative entre 40% et 60%.

**V - LISTE DE MATERIEL MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUTION DES PRESTATIONS**

Outre l'outillage classique nécessaire pour une bonne exécution des tâches de maintenance et d'entretien, le prestataire doit obligatoirement disposer du matériel minimum ci-dessous :

- quatre pinces ampère-métriques et voltmètres ;
- un Karcher ;
- deux mégohmmètres ;
- quatre thermo-hygromètres portables ;
- deux thermo-hygrographes enregistreurs ;
- deux anémomètres à hélice et tube de pitot équipé ou sonde à fil chaud ;
- quatre caisses à outils d'électromécanicien complètes ;
- quatre soufflettes (ou compresseur d'air) ;
- quatre aspirateurs portatifs ;
- deux postes à souder électriques ;
- deux postes à braser ;
- quatre caisses à outils de frigoristes ;
- quatre by-pass équipés de manomètres pour le contrôle de la charge des circuits frigorifiques ;
- douze brosses synthétiques ;
- douze grands pinceaux.

## VI. CADRE DE DEVIS

Tableau 1 : Cadre de devis estimatif élaboré en fonction des ressources humaines affectées aux travaux d'entretien

Item	Désignation	Temps de travail (mois.homme)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1.	Responsable Technique (chargé de la coordination de tous les travaux d'entretien)			
2.	<b>Lot1 : Immeuble Tour, Salle de Conférence, Infirmerie, Poste de Contrôle de l'entrée principale, Poste de garde de l'entrée des fourgons et local de réception des courriers du Siège</b>			
2.1.	Chef d'équipe			
2.2.	Agents de maintenance			
2.3.	<b>TOTAL LOT 1 (FCFA HTVA)</b>			
3.	<b>Lot 2 : Immeuble R+12, Imprimerie, Postes de garde des entrées Shell, des pompiers et de la rue LEBON</b>			
3.1.	Chef d'équipe			
3.2.	Agents de maintenance			
3.3.	<b>TOTAL LOT 2 (FCFA HTVA)</b>			
4.	<b>Lot 3 : Bâtiment COFEB</b>			
4.1.	Chef d'équipe			
4.2.	Agents de maintenance			
4.3.	<b>TOTAL LOT 3 (FCFA HTVA)</b>			
5.	<b>Montant Total mensuel Lots (1,2,3) HT (FCFA)</b>			
6.	<b>Montant Total annuel HT (FCFA)</b>			

Le montant total annuel du tableau 1 sera réparti dans l'annexe 2 en fonction des installations à entretenir dans chaque bâtiment.

---

**Annexe 1 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**  
BP 3108 DAKAR  
BCEAO/SIEGE

**Objet** : Entretien et maintenance des installations de climatisation du Siège

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour l'entretien et la maintenance des installations de climatisation du Siège pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

**Nom et titre du signataire**

---

---

**Annexe 2 : RÉPARTITION DU COÛT ANNUEL DE MAINTENANCE**

<b>Désignations</b>	<b>Coûts annuels (FCFA)</b>
<b>Lot 1</b>	
Immeuble Tour	
Salle de conférence	
Infirmierie	
Poste de garde de l'entrée principale du Siège	
Poste de garde de l'entrée des fourgons du Siège	
Local de réception du courrier	
<b>Total Lot 1</b>	
<b>LOT 2</b>	
Bâtiment R+12	
Bâtiment R+2	
Poste de garde de l'entrée SHELL	
Poste de garde de l'entrée des pompiers	
Poste de garde de l'entrée de la Rue LEBON	
<b>Total Lot 2</b>	
<b>Lot 3 : COFEB</b>	
<b>TOTAL ANNUEL Lot (1,2,3) (FCFA) HT/HDD</b>	

---

---

**Annexe 3 : ECHEANCIER DE REGLEMENT**

<b>Périodicité</b>	<b>Montants totaux mensuels (FCFA)</b>
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
<b>Montants totaux annuels (FCFA) HT/HDD</b>	

---